



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 10ème législature

FCTVA

Question écrite n° 47516

### Texte de la question

M. Philippe Martin attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur l'éligibilité au Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) des investissements réalisés par des communautés de communes et syndicats intercommunaux. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser dans quelle mesure un syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique, qui effectue des travaux d'aménagement des rivières domaniales contre les risques d'inondation, peut bénéficier des attributions au titre du FCTVA.

### Données clés

**Auteur :** [M. Martin Philippe](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 47516

**Rubrique :** Collectivités territoriales

**Ministère interrogé :** économie et finances

**Ministère attributaire :** économie et finances

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 janvier 1997, page 329